



Soins des pieds et des ongles

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Feuillet d’information
destiné à la personne
hébergée et ses proches.

Qu’est-ce que les soins d’hygiène et d’entretien des ongles ?

Ce sont des soins de pieds habituellement prodigués par le personnel de l’établissement. Ces soins d’hygiène et d’entretien comprennent la taille des ongles normaux, les soins de confort et d’esthétique comme la pose de vernis, et la référence au besoin à un professionnel de la santé en podologie.

Qu’est-ce que les soins podologiques et à qui s’adressent-ils ?

Ces services, qui sont offerts par des professionnels de la santé, formés en podologie, comprennent des soins sécuritaires visant la prévention et le traitement des affections cutanées et des ongles. Les soins podologiques sont conçus pour les personnes dont la condition de santé les rend plus vulnérables aux complications.

Si votre profil de santé, ou celui d’un de vos proches l’exige, vous devrez faire appel aux services d’un professionnel de la santé en soins podologiques pour effectuer vos soins, ou ceux de l’un de vos proches en toute sécurité.

Comment trouver un professionnel en soins podologiques ?

Voici l’information nécessaire pour vous accompagner dans le choix du professionnel habilité à effectuer les soins podologiques de façon sécuritaire et selon les meilleures pratiques. L’infirmière responsable demeure disponible si vous avez besoin davantage d’informations sur les soins requis.

Vous trouverez au verso de cette page, la **description des intervenants** susceptibles de vous offrir des services et des soins en lien avec vos besoins. Nous vous recommandons de faire appel à l’une ou l’autre des associations suivantes, ou encore, un diplômé d’un centre de formation reconnu, afin de vous assurer que l’intervenant :

- a reçu la formation requise;
- est détenteur d’un permis d’exercice émis par un ordre professionnel qui a comme principal mandat d’assurer la protection du public;
- a les habiletés requises pour assurer le suivi avec l’équipe de soins.

Les infirmières et infirmières auxiliaires sont détentrices d’un permis d’exercice émis par un ordre professionnel qui a comme principal mandat d’assurer la protection du public.



Ressources utiles

- Liste des membres de l’**Association des infirmières et infirmiers auxiliaires en soins podologiques du Québec** : aiiaspq.org/
- Liste des membres de l’**Association des infirmières et infirmiers en soins podologiques du Québec** : aiispg.org/a-propos/bottin-des-membres/

Descriptif des qualifications

Soins podologiques		
Appellation et formation détenue	Professionnel de la santé	Nature des soins
Infirmière clinicienne Diplôme d'études universitaires (B. Sc. inf.) 4 725 heures + attestation de 180 heures et plus en soins podologiques	Membre de l'ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)	- Évalue la santé des pieds et des membres inférieurs dans le but d'élaborer un plan thérapeutique infirmier et prodiguer des soins podologiques. - Possède le droit de prescrire et réfère à d'autres professionnels de la santé au besoin. - Peut déléguer les soins à une infirmière auxiliaire.
Infirmière Diplôme d'études collégiales (DEC) 2 145 heures + attestation de 180 heures et plus en soins podologiques		- Évalue la santé des pieds et des membres inférieurs dans le but d'élaborer un plan thérapeutique infirmier et prodiguer des soins podologiques. - Réfère à d'autres professionnels de la santé au besoin. - Peut déléguer les soins à une infirmière auxiliaire.
Infirmière auxiliaire Diplôme d'études professionnel (DEP) 1 800 heures + attestation de 180 heures et plus en soins podologiques	Membre de l'ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ)	- Dispense des soins d'hygiène et d'entretien. - Exécute les soins podologiques selon les directives d'une infirmière praticienne, d'une infirmière en podologie, d'un podiatre ou d'un médecin.
Podiatre Diplôme d'études universitaires 4 083 heures	Membre de l'ordre des podiatres du Québec (OPQ)	Pose tout acte ayant pour objet d'identifier, de traiter et de prévenir les affections locales des pieds qui ne sont pas des maladies du système.

Soins d'hygiène et d'entretien des pieds		
Appellation et formation détenue	Intervenant en soins des pieds	Nature des soins
- Esthéticienne¹ - Podologue² - Pédicure - Hygiéniste des pieds - Naturopathe en soins des pieds Cours en soins des pieds d'une durée variant entre 8 et 180 heures	Formation non réglementée au Québec et non reconnue par le ministère de l'Éducation.	- Soins d'hygiène et d'entretien des pieds auprès d'une clientèle en santé et ne présentant aucun facteur de risque. - Les soins incluent la taille des ongles normaux et les soins de confort et d'esthétique comme la pose de vernis. - Ne peuvent diagnostiquer ou traiter des problèmes de pieds qui requièrent une référence à des professionnels de la santé.

¹ Certaines esthéticiennes peuvent être titulaires d'un diplôme d'études en soins esthétiques de niveau secondaire.
² Au Québec, le podologue a un rôle similaire à celui des pédicures.

Référence :

- [Rapport du comité d'experts cliniques 2020](#), ([Ordre des infirmières et infirmiers du Québec](#), [Ordres des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec](#) et [Ordre des podiatres du Québec](#))